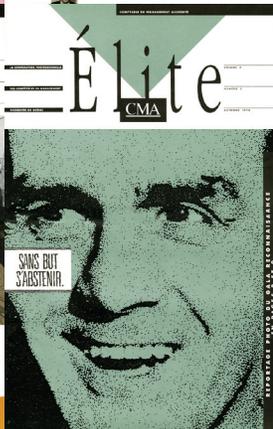
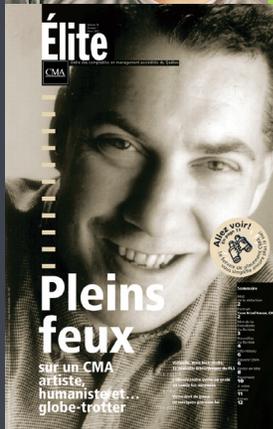


CMA



RÔLE DU CMA

Créer de la valeur au sein des organisations grâce à une approche intégrée et systémique de la gestion stratégique et financière.

MISSION DE L'ORDRE DES CMA DU QUÉBEC

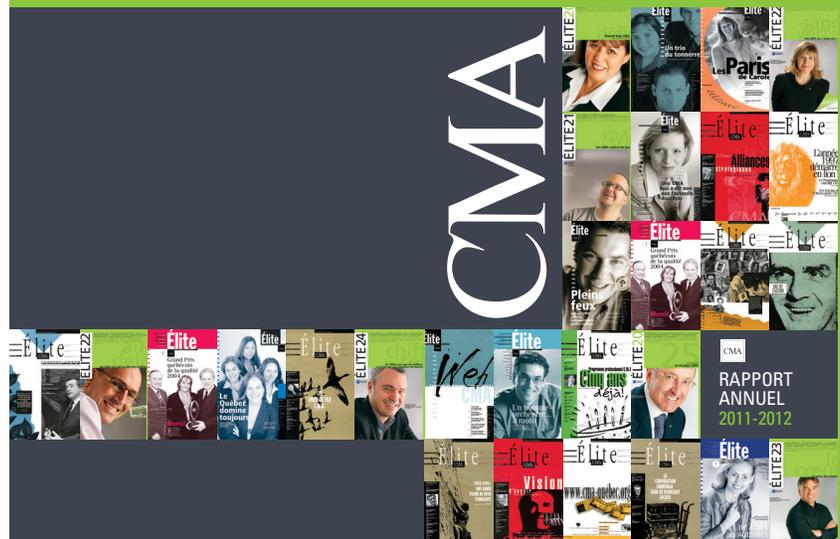
Assurer la protection du public et le leadership de la profession de CMA par le maintien de standards élevés visant à accroître la performance des organisations. Pour ce faire, l'Ordre encadre l'exercice de la profession, la valorise et en assure le rayonnement, se positionne comme la référence auprès des membres et des employeurs et soutient le développement des compétences de ses membres.

VALEURS

Intégrité, excellence, esprit d'entreprise et adaptabilité.

Depuis 1989, le journal *Élite CMA* témoigne de l'essor remarquable de la comptabilité de management. Que ce soit en mettant en vedette les plus éminentes figures de la profession, en rapportant les grands événements qui ont marqué les mémoires, en mettant en valeur les campagnes publicitaires qui ont façonné l'image de marque CMA ou en soulignant les caps historiques qu'a franchis la profession, *Élite CMA* a contribué significativement au développement d'un fort sentiment d'appartenance et à la fierté des membres.

Après avoir été le phare de la profession pendant près d'un quart de siècle, tant auprès des membres que des milieux universitaire et d'affaires, le journal de l'Ordre a été publié pour la dernière fois quelques mois avant que l'unification de la profession comptable ne devienne réalité et qu'une page d'histoire ne soit ainsi tournée.



Couverture : Assemblage réalisé par Langevin et Turcotte

Note au lecteur

Veillez prendre note qu'en raison de l'unification des trois ordres comptables québécois au sein de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec, le 16 mai dernier, l'exercice 2011-2012 de l'Ordre des CMA du Québec s'étend du 1^{er} avril 2011 au 15 mai 2012, veille de l'entrée en vigueur de la loi instituant l'Ordre des CPA du Québec. En conséquence, les renseignements publiés dans le présent rapport couvrent d'une part la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, date commune de fin d'exercice de la plupart des ordres professionnels, et d'autre part, la période du 1^{er} avril au 15 mai 2012.

TABLE DES MATIÈRES

2 Lettres de transmission

3 Message du président du
Conseil et du président-
directeur général

8 Rapports des activités

8 Conseil d'administration
et Comité exécutif

11 Discipline

12 Exercice illégal et usurpation de titre

12 Fonds d'indemnisation

13 Formation

13 Formation continue

16 Garantie contre la responsabilité
professionnelle

16 Inspection professionnelle

18 Reconnaissance des équivalences

20 Révision

20 Syndic et arbitrage des comptes

22 Tableau de l'Ordre

24 États financiers

35 Conseil d'administration
et comités

36 Personnel de l'Ordre

**CONSEIL EXÉCUTIF
GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

Québec, septembre 2012

Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 15 mai 2012. Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

**MINISTRE
RESPONSABLE**

Montréal, septembre 2012

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 15 mai 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,
Daniel McMahon, FCPA, FCA

**OFFICE DES PROFESSIONS
DU QUÉBEC**

Montréal, septembre 2012

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec pour l'exercice terminé le 15 mai 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,
Daniel McMahon, FCPA, FCA

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Charles Auger, FCMA
Président du Conseil

François Renault, FCMA
Président-directeur général

La cinquième tentative d'unification des trois ordres comptables aura finalement été la bonne et l'année 2012 est ainsi devenue l'année de fondation du nouvel Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Après l'échec des quatre essais qui l'ont précédé au cours des 30 dernières années, le projet mis en branle dès la fin de l'année 2010, à l'instigation de l'Office des professions du Québec, s'est révélé d'autant plus prometteur et viable qu'il était soutenu par la volonté du gouvernement de faire du Québec un précurseur à l'échelle canadienne. Mission accomplie, à la fois pour le législateur et pour les dirigeants des trois ordres comptables, qui ont tout mis en œuvre, dans des délais très courts, pour faire aboutir le projet et assurer de solides assises au nouvel ordre.

À toutes les étapes de cette entreprise historique, les CMA ont fait preuve d'une ouverture d'esprit et d'une maturité exceptionnelles. Ils n'ont pas hésité, malgré leur attachement au titre et à la profession de CMA, à regarder vers l'avenir et à mettre le devenir de la profession comptable dans son ensemble au premier rang. À l'heure où l'exercice de la profession est de plus en plus lié à l'évolution de l'économie mondiale, où les normes sont de plus en plus définies par des organisations internationales et où les caractéristiques distinctives des trois titres comptables s'amenuisent, nous sommes convaincus que l'unification permettra à la profession comptable de prospérer et de se démarquer, tant sur l'échiquier canadien que mondial.

Malgré la formidable énergie consacrée à ce projet, les réalisations de l'Ordre au cours de la dernière année ne doivent pas être occultées. Poursuivant la mise en œuvre de son plan stratégique, l'Ordre s'est d'ailleurs dépassé à plusieurs égards.



2012

Pour nous, les chiffres ce n'est pas le fin du monde

Vous aimez lire dans les chiffres comme d'autres aiment le poisson. Vous y voyez des occasions d'affaires. Vous les additionnez aux autres facettes d'une entreprise. Vous les joignez à la réalité du marché. Vous êtes donc CMA dans l'âme. Confirmez votre passion. cma-quebec.org

CMA 3 lettres pour ceux qui aiment les chiffres



6/9

Pour nous, les chiffres c'est excitant

Vous aimez lire dans les chiffres comme d'autres aiment le poisson. Vous y voyez des occasions d'affaires. Vous les additionnez aux autres facettes d'une entreprise. Vous les joignez à la réalité du marché. Vous êtes donc CMA dans l'âme. Confirmez votre passion. cma-quebec.org

CMA 3 lettres pour ceux qui aiment les chiffres

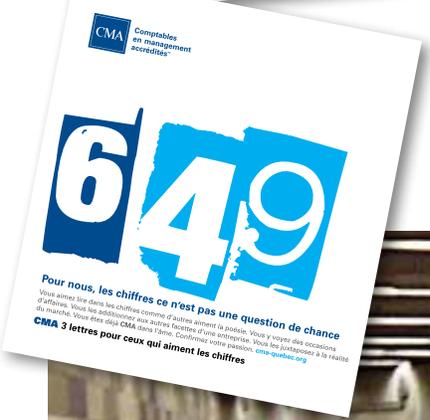


666

Pour nous, les chiffres ce n'est pas l'enfer

Vous aimez lire dans les chiffres comme d'autres aiment le poisson. Vous y voyez des occasions d'affaires. Vous les additionnez aux autres facettes d'une entreprise. Vous les joignez à la réalité du marché. Vous êtes donc CMA dans l'âme. Confirmez votre passion. cma-quebec.org

CMA 3 lettres pour ceux qui aiment les chiffres



649

Pour nous, les chiffres ce n'est pas une question de chance

Vous aimez lire dans les chiffres comme d'autres aiment le poisson. Vous y voyez des occasions d'affaires. Vous les additionnez aux autres facettes d'une entreprise. Vous les joignez à la réalité du marché. Vous êtes donc CMA dans l'âme. Confirmez votre passion. cma-quebec.org

CMA 3 lettres pour ceux qui aiment les chiffres

Au premier chef, le recrutement a fracassé des records, avec 661 nouveaux candidats à la profession, ce qui représente une hausse d'au moins 10 % par rapport aux dernières années, qui étaient elles aussi de grands crus. Il faut certainement voir là le résultat des efforts concertés de toutes les équipes de l'Ordre, et plus particulièrement du recrutement, des communications et du marketing.

Surprenante, intelligente et séduisante, trois mots qui décrivent la campagne publicitaire qui a ciblé cette année le marché étudiant. Découlant d'une réflexion structurée sur la marque CMA et ses attributs, la campagne s'inscrivait dans la lignée de la nouvelle signature de la comptabilité de management, un M de différence, qui a d'ailleurs donné son nom à une nouvelle page Facebook, ainsi qu'à un objet promotionnel bien pensé, une lingette nettoyante pour les écrans de téléphones cellulaires. Cette signature a également inspiré la campagne promotionnelle des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, qui a elle aussi remporté un franc succès.

Oser : telle a été la devise de l'Ordre depuis plus de 20 ans en matière de publicité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la recette a encore cette année fait mouche en interpellant efficacement les étudiants et en permettant à la profession de se démarquer. Conjugés à cette offensive publicitaire accrocheuse et parfaitement intégrée, une profusion d'activités ont assuré une présence marquée de la profession sur les campus, tout en stimulant l'engouement des étudiants.

Notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle est à la fois une autre source de fierté et un signe éloquent que l'équipe de l'Ordre a véritablement mis les bouchées doubles cette année pour que la conduite du projet d'unification ne se fasse pas au détriment des membres et des candidats à la profession. En effet, depuis 16 ans qu'il sonde sa clientèle, la cote de 89,1 % que l'Ordre a récoltée cette année vient tout juste au second rang, après l'année 2009-2010 où le record de 89,3 % avait été établi.



La dernière année a également vu les candidats du Québec se démarquer encore une fois à toutes les épreuves qui ponctuent leur cheminement vers le titre de CMA, que ce soit à l'Examen d'admission CMA, à l'Épreuve d'analyse de cas ou au Rapport au conseil d'administration qui vient clore le Programme de leadership stratégique CMA (PLS).

Ainsi, Mena Beshay, diplômé de l'Université McGill, s'est classé premier au Québec et au Canada avec une note quasi parfaite de 99 % à l'Examen d'admission CMA, auquel 2457 candidats se sont présentés au Canada en 2011. Quant aux 442 candidats du PLS qui se sont présentés à l'Épreuve d'analyse de cas au Québec, leur taux de réussite a atteint 89,3 %, supérieur de près de deux points de pourcentage à celui de l'ensemble du Canada. Ce sont trois diplômées de l'Université Laval qui ont remporté les grands honneurs lors de cette épreuve, avec des notes remarquables de 97 %, 96 % et 94 %. Enfin, 473 candidats à la profession, soit la plus imposante cohorte de candidats depuis 2001 à se soumettre à cette épreuve, ont passé la phase décisive du

PLS et fait leur présentation devant un conseil d'administration fictif. Avec un taux de réussite combiné (épreuve écrite et présentation orale) de 98,7 % pour les candidats du cheminement régulier et de 100 % pour les candidats du cheminement exécutif, 468 candidats ont ainsi franchi l'étape finale du processus d'accréditation. Comme le veut la tradition, ces nouveaux membres ont été honorés lors de deux grands événements.

Ainsi donc, les diplômés des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA et les nouveaux titulaires du titre de Fellow ont foulé le tapis rouge en présence de quelque 320 personnes lors du Gala des Ambassadeurs CMA tenu en novembre. La soirée a couronné de façon éclatante le succès et les réalisations de ces grands ambassadeurs, qui sont pour beaucoup dans le rayonnement de la profession.

Que ce soit dans le milieu universitaire, avec **Sylvain Houle**, professeur à l'ESG UQAM, **Serge Rioux**, chargé de cours également à l'ESG UQAM, et **Eduardo Schiehl**, professeur agrégé à HEC





Montréal, ou dans le milieu des affaires, avec **Christian Babbini**, vice-président, Solutions comptabilité de management chez Decimal, **Marc Bélanger**, président et fondateur de Qualité Investissements, **Guy Blanchette**, chef de la direction financière des Industries Lassonde, **Martial Gagné**, président de Lunetterie New Look, **Luc Godin**, consultant senior chez Optima Management, **Nathalie Houle**, directrice, direction principale Performance d'affaires du Mouvement Desjardins, **Jean Jobin**, vice-président exécutif, Produits hors foyer – Amérique du Nord, chez Cascades Groupe Tissu, et **Robert Verreault**, directeur général de l'usine de Bridgestone Canada, les nouveaux Fellows (FCMA) nommés au cours de l'exercice se sont ajoutés aux 101 autres qui forment l'élite de la profession au Québec.

Quant aux diplômés des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, ils étaient 85 en 2011 à se joindre au groupe de gestionnaires financiers de haut niveau qui ont opté pour cette combinaison exclusive sur le marché de la formation pour cadres. Il s'agit de la cohorte de diplômés la plus imposante depuis la création des programmes il y a une douzaine d'années, preuve qu'ils se sont taillé une place de choix et qu'ils répondent aux véritables besoins des cadres financiers et des employeurs. Le ministre délégué aux Finances, Alain Paquet, a d'ailleurs tenu à venir saluer les CMA lors du Gala et à souligner la persévérance et la détermination des 85 nouveaux diplômés.

Les trois candidates à la profession qui se sont partagé les premiers rangs au Québec à l'Épreuve d'analyse de cas 2011, Martine Vincent, analyste en coût de revient au Centre de services partagés du Québec, Amélie Simard, agente de recherche et de développement socioéconomique au ministère des Finances, et Stéfanie Desrosiers, étudiante à la maîtrise en administration des affaires (MBA) – Comptabilité, à l'Université Laval.





Comme à chaque année, une foule imposante de quelque 1200 personnes s'est par ailleurs réunie au Palais des congrès de Montréal le printemps dernier pour souligner en grande pompe l'entrée dans la profession de 359 nouveaux CMA issus du cheminement régulier. Sous la présidence d'honneur de Suzanne Blanchet, présidente et chef de la direction de Cascades Groupe Tissu, la cérémonie a fait place à une soirée de gala des plus festives grâce à la participation des artistes de l'Opéra de Montréal.

Qu'ils soient fraîchement entrés dans la profession ou CMA accomplis, nombreux sont les membres qui, à un titre ou un autre, ont activement contribué à l'aboutissement du long cheminement qui ouvre maintenant la voie de l'avenir à la profession comptable. Nous les remercions chaleureusement d'avoir mis l'épaule à la roue et d'avoir été solidaires de l'objectif que nous nous étions fixé, dans l'intérêt supérieur de la profession comptable dans son ensemble et du rayonnement de la comptabilité de management.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à toute l'équipe permanente, de même qu'à tous les artisans et proches collaborateurs de l'Ordre, et plus particulièrement aux membres du Conseil d'administration, sans qui la somme d'énergie nécessaire à une pareille réalisation n'aurait pu être réunie.

Fiers du devoir accompli, nous sommes redevables du soutien et de la solidarité exemplaires que les membres et le personnel de l'Ordre nous ont manifestés. Nous les invitons maintenant à continuer de mettre leur dynamisme, leur leadership et leur créativité, autant d'attributs propres à la marque CMA, au service du développement de la profession comptable qui, il va sans dire, aura de grands défis à relever.

Charles Auger, FCMA

François Renault, FCMA

Quelques-uns des invités d'honneur réunis à l'occasion du Gala des Ambassadeurs CMA : Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction de l'Ordre des CA du Québec, Jean Paul Dutrisac, président de l'Office des professions du Québec, François Renault, FCMA, président-directeur général de l'Ordre, et le ministre délégué aux Finances, Alain Paquet.

De la joie et de la fierté à l'état pur : fleur à la boutonnière, c'est ce que dégagent ces quelques diplômés des programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, Nathalie Croteau, CMA, diplômée du Programme exécutif CMA-MBA de l'UQAR, accompagnée de Daniel Plamondon, directeur de l'unité départementale des sciences de la gestion au campus de Lévis de cette institution, et du président du Conseil de l'Ordre, Charles Auger, FCMA, François Dauphin, CMA, diplômé du Programme exécutif CMA de l'Université Concordia, en présence de Trevor Hagyard, CMA, directeur du Programme exécutif CMA dans cette institution, et de Charles Auger, FCMA, Patrick Nijembazi, CMA, diplômé du Programme exécutif CMA-MBA de l'Université du Québec en Outaouais, accompagné de Michel Blanchette, FCMA, et Gilles Poirier, FCMA, respectivement représentant universitaire dans cette institution et responsable du Programme exécutif CMA-MBA, ainsi que de Charles Auger, FCMA, et Marie Fanton, CMA, diplômée du Programme exécutif CMA-MBA de l'ESG UQAM, accompagnée de Guy Cucumel et Nadi Chlala, FCMA, respectivement vice-doyen à la recherche et responsable du Programme exécutif CMA-MBA à l'ESG UQAM, ainsi que du président du Conseil de l'Ordre.

RAPPORTS DES ACTIVITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF



Le comité exécutif pour l'exercice 2011-2012, Marrouane Nabih, CMA, Charles Auger, FCMA, Nathalie Houle, FCMA, Nelly Rodrigue, François Renault, FCMA, et Marc Bélanger, FCMA.

Le président du Conseil, Charles Auger, FCMA, a été élu au suffrage des membres du Conseil et il a débuté son mandat à l'occasion de la séance du Conseil qui a immédiatement précédé l'assemblée générale annuelle tenue le 4 juin 2011. Le présent rapport sera déposé lors de la première assemblée générale annuelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui aura lieu le 28 septembre 2012.

Au cours de leur mandat, les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ont tenu 28 séances au total, soit :

	Séances régulières	Séances extraordinaires
Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012		
Conseil d'administration	6	3
Comité exécutif	10	7
Du 1 ^{er} avril au 15 mai 2012		
Conseil d'administration	-	1
Comité exécutif	1	-

Résolutions relatives à l'unification de la profession comptable

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- > la stratégie nationale de communication et les discussions alors amorcées au Québec concernant le projet d'unification de la profession comptable ;
- > le processus décisionnel relatif à la consultation des membres et à l'avis final à l'Office des professions du Québec sur le projet de fusion des ordres comptables ;
- > la recommandation d'adopter le principe du projet de fusion des trois ordres comptables selon les termes du document intitulé « Profession comptable unifiée – Ordre des CA, CGA et CMA – Projet préliminaire (16 mai 2011) » ;
- > la recommandation d'adopter un projet d'avis favorable à l'Office des professions du Québec concernant le projet d'unification de la profession comptable ;
- > la nomination des représentants CMA au sein du Comité directeur de transition, à savoir :
Charles Auger, FCMA
Nathalie Houle, FCMA
Josée De La Durantaye, FCMA
Sylvie Valois, CMA (membre substitut)
- > la recommandation d'adopter une politique de compensation monétaire pour les représentants de l'Ordre des CMA au sein du Comité directeur de transition ;
- > la recommandation d'approuver le projet de champ descriptif des comptables professionnels agréés (CPA) ;
- > la recommandation d'approuver une clause « grand-père » relative aux droits acquis des CMA en matière de comptabilité publique ;
- > la recommandation d'approuver une clause relative aux stages hors certification de l'Ordre des comptables agréés ;
- > la recommandation d'adopter une clause relative au processus de désignation du président et des deux vice-présidents du premier Conseil d'administration de l'Ordre des CPA ;

- > la recommandation d'approuver le rapport relatif au design et au modèle d'accès à la future profession de comptable professionnel agréé (CPA) ;
- > la recommandation d'approuver le processus d'élection des trois représentants de l'Ordre des CMA au sein du premier Conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ;
- > la modification de certaines dispositions de l'entente d'affiliation entre l'Ordre des CMA et CMA Canada confirmant la volonté de maintenir une relation d'affaires entre le futur Ordre des CPA du Québec et CMA Canada ;
- > l'affectation du patrimoine de l'Ordre des CMA dans le cadre du projet d'unification de la profession comptable au Québec.

Du 1^{er} avril au 15 mai 2012

La seule résolution adoptée par le Conseil d'administration concernait :

- > la recommandation d'approuver le processus de nomination du président et chef de la direction de l'Ordre des CPA du Québec.

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- > la recommandation d'adopter une politique d'indemnité de fin d'emploi et de boni de rétention destinée au personnel cadre de l'Ordre, dans l'éventualité d'une unification de la profession comptable au Québec ;
- > la prise en compte de la liste des administrateurs élus au Conseil de l'Ordre pour l'année 2011-2012 ayant soumis en bonne et due forme leur candidature aux postes d'administrateur au premier Conseil du nouvel Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec, en vue des élections destinées à désigner les trois représentants CMA ;
- > l'harmonisation de la structure salariale de l'Ordre des CMA en vue d'une éventuelle unification de la profession comptable au Québec.

Du 1^{er} avril au 15 mai 2012

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- > le calendrier relatif aux opérations de fin d'année 2011-2012, dans l'éventualité où le projet de loi n° 61, *Loi sur les comptables professionnels agréés*, ne serait pas adopté avant la fin de l'exercice ;
- > la recommandation d'adopter un projet de tableau de bord pour l'année 2012-2013, dans l'éventualité où le projet de loi n° 61, *Loi sur les comptables professionnels agréés*, ne serait pas adopté avant la fin de l'exercice.

Résolutions relatives à l'exercice et à l'encadrement de la profession

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

La seule résolution adoptée par le Conseil d'administration concernait :

- > l'imposition d'un stage et de cours de perfectionnement à un membre de l'Ordre, sur recommandation du Comité d'inspection professionnelle.

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- > le maintien des décisions rendues par le Comité de la comptabilité publique quant aux équivalences reconnues à deux membres de l'Ordre en vue de l'obtention du permis de comptabilité publique ;
- > le maintien des décisions rendues par le Comité de la formation continue à l'égard de deux membres de l'Ordre ;
- > la recommandation d'engager des poursuites contre Lisette Sigouin pour pratique illégale de la comptabilité publique (mission de compilation) ;
- > la recommandation d'engager des poursuites pour usurpation du titre de CMA contre Benoît Cloutier et Normand Chartrand.

Résolutions relatives aux affaires administratives et financières

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- > la recommandation d'adopter les états financiers audités de l'Ordre pour l'année 2010-2011 ;
- > la recommandation d'adopter la grille des cotisations annuelles pour l'année 2012-2013 et la fixation de l'échéance pour la perception de ces cotisations ;
- > la recommandation d'adopter le calendrier triennal 2011-2013 des grands événements de l'Ordre ;
- > la recommandation d'approuver le rapport du Comité d'évaluation du rendement du Conseil d'administration pour l'année 2010-2011 ;
- > la recommandation d'adopter les plans d'action opérationnels des vice-présidences et du secrétariat général de l'Ordre pour l'année 2011-2012 ;
- > le choix de Desjardins en tant qu'institution financière responsable du programme de services financiers offert aux membres et aux candidats à la profession ;
- > la recommandation d'adopter le budget révisé de l'Ordre pour l'année 2011-2012 ;
- > la recommandation d'adopter les propositions budgétaires de l'Ordre pour l'année 2012-2013 ;
- > la recommandation d'approuver 10 candidatures du Québec au titre de Fellow (FCMA).

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- > la recommandation d'approuver un ajustement à la structure d'organisation et le nouveau plan d'effectifs qui a fait passer progressivement de 37 à 39 le nombre d'employés de l'Ordre ;
- > la recommandation d'approuver la Déclaration annuelle et l'Avis de cotisation 2012-2013 ;
- > la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des achats de l'Ordre.

DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et il a pour mandat d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui se serait rendue coupable d'une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des CMA* ou des règlements de l'Ordre lorsqu'elle en était membre. Le Conseil de discipline siège en division composée du président, un avocat nommé par le gouvernement, et de deux membres de la profession de CMA nommés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil a tenu quatre audiences. Il a entendu quatre plaintes, émanant toutes du syndic. La nature de chacune de ces plaintes était la suivante :

- 1 Avoir entravé l'enquête d'un syndic. Avoir déposé des plaintes frivoles et injustifiées au Conseil de discipline. Avoir dérogé à l'honneur et à la dignité de la profession.
- 2 Avoir posé des gestes sans avoir les compétences requises. Avoir exercé sa profession de façon non conforme aux normes généralement admises de la science comptable. Avoir fait de fausses déclarations. Avoir produit des documents fallacieux. Avoir été en conflit d'intérêts. Avoir fait défaut d'indiquer qu'il était comptable en management accrédité, alors qu'il signait en tant qu'expert-comptable. Avoir fait défaut de signaler à l'Ordre le fait qu'il exploitait un cabinet comptable.
- 3 Avoir dérogé à l'honneur et à la dignité de la profession. Avoir fait défaut d'aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il faisait l'objet d'une décision judiciaire.
- 4 Avoir fait défaut de souscrire à une assurance responsabilité professionnelle. Avoir fait défaut de répondre à une correspondance de la secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.

Le Conseil a rendu trois décisions, dont deux à l'intérieur d'un délai de 90 jours. Le Conseil a prononcé les verdicts suivants :

	Nombre de dossiers
Intimé déclaré coupable	3
Verdicts sur sanction	
Amende	3
Radiation	2
Révocation du permis	0

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune décision rendue par le Conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions. Par ailleurs, aucun dossier n'a fait l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration, et ce dernier n'a rendu aucune décision à la suite d'une recommandation.

Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte et il n'a tenu aucune réunion.

Le président du Conseil,

M^e Pierre Linteau

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

Conformément aux résolutions prises par le Comité exécutif, l'Ordre a entrepris devant la Cour du Québec des poursuites pour usurpation du titre de CMA, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre Benoit Cloutier et Normand Chartrand.

Le Comité exécutif a également autorisé des poursuites devant la Cour du Québec pour exercice illégal de la comptabilité publique, avec réclamation des pénalités prévues par la Loi, contre Lisette Sigouin (mission de compilation) et Marcel Houle (mission d'examen), tous deux trouvés coupables d'exercice illégal de la comptabilité publique et condamnés par la Cour supérieure à des amendes de 1500 \$ et 6000 \$ respectivement.

Enfin, au cours de l'exercice, des jugements ont été rendus dans les dossiers mettant en cause Alejandra Echevarria, Line Lamothe, Patrick Provost, Eric Sonogo et Richard Tardif. Ces personnes ont été condamnées à des amendes de 17 000 \$, 1 500 \$, 20 000 \$, 6 000 \$ et 12 000 \$ respectivement.

Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012, aucune nouvelle poursuite n'a été intentée et aucun jugement n'a été rendu dans des affaires en cours.

FONDS D'INDEMNISATION

Créé conformément au *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre*, le fonds visant à indemniser un réclamant à la suite de l'utilisation par un membre de sommes ou de biens à des fins autres que celles pour lesquelles le réclamant les lui avait remis dans l'exercice de la profession n'a reçu aucune réclamation au cours de l'exercice 2011-2012 ni entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012.

Le montant maximal que le fonds peut verser à un réclamant et à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre est de 75 000 \$.

FORMATION

Le Comité de la formation est un comité consultatif créé en vertu de l'article 184 du *Code des professions* et ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des comptables en management accrédités. On entend par qualité de la formation l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de comptable en management accrédité.

Conformément à son mandat, le Comité s'est doté d'un plan de travail qui prévoit l'examen de toutes les composantes du processus de formation et d'accréditation de l'Ordre. Depuis septembre 2002, le Comité a déposé sept rapports au Conseil d'administration de l'Ordre. Ceux-ci ont porté sur le Programme de leadership stratégique CMA, la formation de 1^{er} cycle universitaire menant au processus d'accréditation CMA, l'Examen d'admission CMA, le

stage, les programmes exécutifs CMA et CMA-MBA, les cheminements alternatifs donnant accès au permis de CMA, et enfin, l'accréditation des programmes universitaires par CMA Canada.

Au cours de l'année 2011-2012, le Comité de la formation a tenu quatre réunions qui lui auront permis, en premier lieu, de terminer son examen de l'ensemble du processus d'accès à l'exercice de la comptabilité publique. Par la suite, le Comité s'est penché sur les principaux enjeux au regard du processus de certification national, notamment le Programme de formation professionnelle donnant accès à la profession de comptable professionnel agréé. Le Comité n'a tenu aucune réunion entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012.

Le président du Comité,

Eduardo Schiehl, FCMA

FORMATION CONTINUE

En cette deuxième année d'implantation du *Règlement sur la formation continue obligatoire des CMA*, des efforts considérables ont été consacrés à l'amélioration des outils et des activités de formation proposés aux membres pour les aider à se conformer au Règlement. Ainsi, plus de 730 activités de formation, dont 55 mises sur pied par l'Ordre, ont été proposées par l'Ordre et ses 39 partenaires et affichées dans les catalogues de formation virtuel et papier mis à la disposition des membres.

Des 7 583 membres actifs assujettis au Règlement, 361 ont bénéficié d'une dispense en vertu de l'article 14. Par ailleurs, l'Ordre n'a sanctionné aucun membre qui ne se serait pas conformé aux exigences du Règlement au terme de cette année.

Au cours de l'exercice, le Comité exécutif a traité deux demandes de révision d'une décision rendue par le Comité de la formation continue.

Au terme de la période du 1^{er} avril au 15 mai 2012, 7 137 membres actifs étaient assujettis au Règlement et 56 se sont vu accorder une dispense en vertu de l'article 14 au cours de la période. L'Ordre n'a sanctionné aucun membre qui ne se serait pas conformé aux exigences

du Règlement et le Comité exécutif n'a traité aucune demande de révision d'une décision rendue par le Comité de la formation continue durant cette période.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2010, les membres qui exercent la comptabilité publique sont également assujettis au *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités titulaires d'un permis de comptabilité publique*. Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence, liée à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent dans le cadre des exigences générales du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec*. La première période de référence s'étend du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013.

Le nombre de membres titulaires d'un permis de comptabilité publique et assujettis à ce Règlement était de 22 au terme de l'exercice 2011-2012 et de la période du 1^{er} avril au 15 mai 2012. Aucun de ces membres n'a bénéficié d'une dispense en vertu du Règlement ni n'a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre.

Activités de formation continue offertes par l'Ordre	Membres participants	Heures comptabilisées	Membres participants	Heures comptabilisées
	1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 ^{er} avril au 15 mai 2012	1 ^{er} avril au 15 mai 2012
Formations à distance				
Repenser le budget : mal nécessaire ou exercice futile ?	19	133	s/o	s/o
Introduction à l'éthique professionnelle pour les comptables en management accrédités	26	390	6	90
Comptabilité de management et développement durable : soutenir une stratégie durable pour créer des avantages compétitifs	2	14	s/o	s/o
Développement durable et compétitivité : transformer les enjeux environnementaux et sociaux en succès d'affaires!	2	14	s/o	s/o
Les ratios financiers : mesure et interprétation	20	100	6	30
Implementing the Balanced Scorecard	9	63	3	21
Managing New Accountabilities: Measuring Essential Non-Financial Measures of Business & Strategic Performance	3	21	s/o	s/o
Formations en salle à Québec et Montréal				
Repenser le budget : mal nécessaire ou exercice futile ?	14	98	7	49
Le tableau de bord : un outil stratégique	36	504	s/o	s/o
Le coût de revient par activité	13	182	s/o	s/o
Comment réagir lors d'une vérification fiscale de Revenu Québec	20	120	12	72
Formations en salle à Montréal				
Évitez le tsunami du quotidien : soyez un comptable innovateur	19	133	s/o	s/o
Compétences stratégiques et relationnelles	10	30	s/o	s/o
Sens politique dans les organisations	10	30	s/o	s/o
Évaluez la performance du service d'approvisionnement	15	105	s/o	s/o
La gestion du talent : détecter et développer des habiletés de gestionnaires	6	42	s/o	s/o
La gouvernance renouvelée des organisations	13	91	s/o	s/o
Prévenir et détecter le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes par les comptables et les cabinets comptables	4	28	s/o	s/o
Formations en salle à Québec				
Comptabilité de management et développement durable : soutenir une stratégie durable pour créer des avantages compétitifs	3	21	s/o	s/o
Lectures dirigées				
La durabilité environnementale : outils et techniques	26	91	3	10,5
Planifier à l'aide des scénarios : un méthode pour naviguer dans un monde incertain	58	203	17	59,5
La gouvernance dans tous ses états	38	133	9	31,5
Agir sur la valeur future : comment gérer votre capital intellectuel	50	175	14	49
Critical Perspectives on the Implementation of IFRS : The case of Canada	13	45,5	4	14

Activités de formation continue offertes par l'Ordre	Membres participants	Heures comptabilisées	Membres participants	Heures comptabilisées
	1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 ^{er} avril au 15 mai 2012	1 ^{er} avril au 15 mai 2012
Webinaires				
Implementing the Balanced Scorecard	42	42	s/o	s/o
Travailler en multi-génération	28	28	s/o	s/o
Gestion des employés difficiles	47	47	8	8
Donner de la rétroaction sans tomber dans la méthode du hamburger	59	59	7	7
Gestion du capital humain	25	25	7	7
Gestion des priorités	39	39	s/o	s/o
Travailler avec un gestionnaire difficile	33	33	s/o	s/o
Augmenter la productivité et l'encadrement de son équipe	58	58	s/o	s/o
Investir dans le développement de son équipe sans se ruiner	22	22	s/o	s/o
Fidéliser son équipe	23	23	s/o	s/o
Passer de collègue à patron	20	20	5	5
Les baby-boomers partent, leur savoir aussi: comment récupérer cette mine d'or	25	25	s/o	s/o
Arrimer son équipe au plan stratégique organisationnel	17	17	s/o	s/o
Ce qu'un gestionnaire devrait savoir au sujet du processus disciplinaire	35	35	s/o	s/o
Stratégie pour sélectionner le meilleur candidat pour le poste à combler	19	19	s/o	s/o
Stratégies Internet	52	78	s/o	s/o
Marketing Web	39	58,5	s/o	s/o
Assurance responsabilité professionnelle	45	45	s/o	s/o
La gestion d'une vérification TPS-TVH-TVQ	5	45	19	19
Total		3 485		472,5

Types d'activités suivies par les membres	Membres participants	Heures comptabilisées	Membres participants	Heures comptabilisées
	1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	1 ^{er} avril au 15 mai 2012	1 ^{er} avril au 15 mai 2012
Formations offertes par des fournisseurs externes à l'Ordre	3 380	92 099	682	6 683
Colloques, séminaires, conférences	2 040	22 786	366	1 453
Formations ou cours structurés offerts en milieu de travail	2 914	62 311	605	4 658
Groupes d'études techniques ou groupes de discussion	361	2 845	32	144
Conférences prononcées et formations dispensées	540	18 629	55	705
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés	39	2 416	3	185
Participation active à des projets de recherche	47	434	2	5
Autoapprentissage	4 430	58 371	494	4 407
Total		259 891		18 240

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au terme de l'exercice, on comptait 579 membres en cabinet, soit 476 à temps plein et 103 à temps partiel. De ces membres en cabinet, 486 membres ont contracté une assurance-responsabilité auprès de divers assureurs et 93 sont couverts par l'assurance-responsabilité détenue par le cabinet qui les emploie.

Le montant de la garantie doit être d'au moins 250 000 \$ par réclamation et de 500 000 \$ pour l'ensemble des réclamations présentées contre le membre au cours de la période de garantie.

Dans le cas d'une société de membres, le montant de la garantie par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées doit être d'au moins 250 000 \$ multiplié par le nombre de membres associés ou employés de la société jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par période de garantie. Il en va de même pour le membre qui emploie d'autres membres.

De plus, 67 membres ont présenté une demande d'autorisation d'exercice en société par actions (SPA) ou en société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) et 54 d'entre eux détiennent l'assurance-responsabilité excédentaire en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable en management accrédité en société* couvrant leur société pour 1 000 000 \$. Les membres ont jusqu'au 5 octobre 2012 pour se conformer aux exigences du règlement.

Au 15 mai 2012, il y avait 578 membres en cabinet, soit 476 à temps plein et 102 à temps partiel. De ce nombre, 485 membres avaient contracté une assurance-responsabilité auprès de divers assureurs et 93 étaient couverts par l'assurance-responsabilité détenue par le cabinet qui les emploie.

Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012, six membres ont présenté une demande d'autorisation d'exercice en société par actions (SPA) ou en société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) et un d'entre eux détient l'assurance-responsabilité excédentaire en vertu du Règlement.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Surveiller l'exercice de la profession, notamment en procédant à la vérification des dossiers, livres, registres, appareils et équipements des membres CMA, telle est la mission dévolue au Comité d'inspection professionnelle en vertu du *Code des professions*. Le Programme annuel de surveillance générale mis en œuvre par le Comité a pour but de maintenir les standards élevés de la profession, l'Ordre s'assurant ainsi que ses membres offrent des services de la plus haute qualité au public. Pour accomplir sa mission, le Comité est formé d'une équipe stable de neuf inspecteurs.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité a tenu quatre réunions.

Objectifs du Programme de surveillance générale de la profession

Le Programme de surveillance générale de la profession 2011-2012 prévoyait la réalisation de 74 visites d'inspection auprès de membres exerçant en cabinet. Il prévoyait également que la sélection des candidats à l'inspection serait effectuée sur la base d'une ventilation régionale représentative et que les critères suivants seraient aussi pris en compte, à savoir :

- > préséance aux membres exerçant en cabinet de consultation à leur propre compte;
- > membres ayant été inspectés depuis trois ans ou plus;
- > membres salariés travaillant en cabinet de consultation;
- > tout autre membre que le Comité pourrait juger pertinent d'inspecter.

Bilan des activités

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau qui suit.

	2011-2012	2010-2011
Membres inspectés au cours de l'exercice		
Section de Montréal	49	57
Section de Québec	16	17
Section du Centre-Québec	6	9
Section de l'Outaouais	4	7
Section de l'Estrie	4	7
Conseil régional de l'Est du Québec	1	3
Section du Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	3
Total	80	103
Membres inspectés dans le cadre du plan quadriennal et triennal de surveillance	33	60
Membres inspectés pour la première fois	47	43
Total	80	103
Rapports dressés à la suite d'une visite d'inspection	80	103
Membres satisfaisant à l'ensemble des normes	73 (91,2 %)	86 (83,5 %)
Membres inspectés dans le cadre du plan quadriennal et triennal	29 (39,7 %)	52 (86,7 %)
Membres inspectés pour la première fois	44 (60,2 %)	34 (79 %)
Membres ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	2	0
Membres assujettis à des cours de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	2	0
Membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision	2	0
Enquêtes particulières en cours	0	0
Informations au Bureau du syndic	5	3

Les inspecteurs ont rencontré des membres exerçant en cabinet de consultation à temps plein de même qu'à temps partiel et ils ont réalisé 80 visites d'inspection.

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Autres activités

Par ailleurs, dans le cadre des activités de soutien et d'amélioration des compétences des membres, les inspecteurs ont répondu aux questions des membres qui ont fait appel au Bureau de renseignements et d'information à l'intention des membres en cabinet de services professionnels au cours de l'exercice.

Enfin, le Comité est resté à l'affût de toutes les occasions d'amélioration des outils d'inspection et de soutien aux membres. C'est ainsi qu'un comité de révision réunissant quelques inspecteurs a été formé afin de passer en revue les outils utilisés et le processus d'inspection comme tel.

Le Comité n'a tenu aucune réunion ni mené aucune inspection entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012.

Le président du Comité,

Réjean Champagne, CMA auditeur

Le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence est constitué en vertu de l'article 93 (c.1) du *Code des professions*. Il a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et d'en décider.

Le Comité doit évaluer les acquis de formation de toute personne possédant un diplôme canadien ou étranger, en comptabilité ou dans tout autre domaine relié à la gestion, et qui désire entreprendre le processus d'accréditation CMA. Le Comité détermine la formation à compléter, s'il y a lieu, pour que le candidat atteigne un niveau de connaissances et d'habiletés équivalent à celui du titulaire d'un diplôme reconnu par règlement et qui correspond au niveau actuel des programmes d'études. Le Comité s'assure ainsi que toute personne qui entreprend le processus d'accréditation CMA aura complété au préalable une formation conforme à la *Grille de compétences des CMA*.

Conformément à la réglementation régissant la reconnaissance d'équivalence de diplômes et de formation, le candidat peut demander la révision devant une autre instance d'une décision rendue par le Comité d'évaluation des demandes d'équivalence, et ce, dans les 30 jours. Cette instance d'appel dispose d'un délai de 60 jours à compter de la réception de la demande de révision pour rendre son verdict final. Dans un souci d'efficacité et de respect des délais, le Comité exécutif de l'Ordre est l'instance chargée d'étudier et de décider des demandes de révision.

Ventilation des demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	Formation acquise hors Canada	Formation acquise au Canada hors Québec	Formation acquise au Québec	Total
Demandes reçues	145	8	111	264
Demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision en fin de période	1	0	1	2
Demandes acceptées en totalité	0	1	7	8
Demandes acceptées en partie comportant une précision sur la formation à acquérir	144	7	103	254
Demandes acceptées en partie sans précision sur la formation à acquérir	0	0	0	0
Demandes refusées	0	0	0	0
1 ^{er} avril au 15 mai 2012	Formation acquise hors Canada	Formation acquise au Canada hors Québec	Formation acquise au Québec	Total
Demandes reçues	15	0	20	35
Demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision en fin de période	0	0	0	0
Demandes acceptées en totalité	0	0	0	0
Demandes acceptées en partie comportant une précision sur la formation à acquérir	15	0	20	35
Demandes acceptées en partie sans précision sur la formation à acquérir	0	0	0	0
Demandes refusées	0	0	0	0

Il convient de préciser qu'étant donné qu'aucun diplôme ou titre délivré à l'extérieur du Québec et du Canada n'atteste d'une formation et de compétences parfaitement analogues à celles requises pour exercer la profession de CMA, toutes les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme présentées à l'Ordre sont traitées comme des demandes d'équivalence de formation. Par conséquent, aucune demande d'équivalence de diplôme délivré à l'extérieur du Québec ou du Canada n'a été acceptée ou refusée, que ce soit en partie ou en totalité.

Toutefois, conformément au *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel*

des comptables en management accrédités du Québec, les personnes légalement autorisées à exercer la profession de CMA à l'extérieur du Québec mais à l'intérieur du Canada n'ont pas à demander la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme pour obtenir un permis d'exercice de la profession au Québec.

Le président du Comité,
Eduardo Schiehll, FCMA

RÉVISION

Institué par l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat, sur demande d'un plaignant, de donner un avis relatif à la décision du Bureau du syndic de ne pas déposer une plainte concernant un membre devant le Conseil de discipline.

Le Comité de révision doit rendre un avis après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces que lui transmet le Bureau du syndic, et après avoir entendu, s'il le juge nécessaire, le syndic ou le syndic adjoint ainsi que la personne ayant demandé la tenue de l'enquête.

Au cours de l'exercice 2011-2012 et entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012, le Comité n'a reçu aucune demande de révision.

La secrétaire du Comité,
Christiane Martinez

SYNDIC ET ARBITRAGE DES COMPTES

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête au sujet d'infractions au *Code des professions*, au *Code de déontologie des CMA* et aux autres règlements de l'Ordre dont un CMA se serait rendu coupable. Dans le cadre de son rôle, le syndic est assisté de deux syndics adjoints.

Au cours de l'exercice 2011-2012, 21 dossiers ont été ouverts, lesquels visaient 19 membres. Dans 2 des dossiers traités, le syndic a porté plainte au Conseil de discipline alors que dans 13 des dossiers traités, le syndic a décidé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. Aucun dossier n'a été réglé par conciliation du Bureau du syndic. À la fin de la période, 8 dossiers demeuraient ouverts.

Entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012, le syndic a décidé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte dans 6 des dossiers traités. Aucun dossier n'a été réglé par conciliation du Bureau du syndic. Au 15 mai 2012, 12 dossiers demeuraient ouverts.

Par ailleurs, en 2011-2012, 23 demandes de renseignements sur la déontologie, la publicité et la pratique professionnelle des membres CMA ont été adressées au Bureau du syndic, soit par téléphone ou par voie électronique, alors que 4 demandes ont été reçues entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012.

Au cours de l'exercice 2011-2012, une demande de conciliation d'un compte d'honoraires a été reçue et réglée. Aucune demande de conciliation d'un compte d'honoraires n'a été reçue entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2012.

Le syndic,
François Ménard, FCMA

TABLEAU DES MEMBRES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

LES MEMBRES

Au 15 mai 2012, l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec comptait 8 026 membres, soit 153 (1,9 %) membres de plus qu'au 1^{er} avril 2011. L'effectif a progressé comme suit :

	31 mars 2012		15 mai 2012	
Effectif au début de l'année (1^{er} avril 2011)		7 873		7 873
Inscriptions au tableau des membres				
Nouveaux permis	449		455	
Membres venant de l'extérieur du Québec	7		9	
Réinscriptions de membres	29	485 *	33	497 *
Radiations du tableau des membres				
Décès	(11)		(11)	
Renoncations au titre	(101)		(202)	
Non-paiement de la cotisation annuelle	(39)		(95)	
Discipline	(2)		(2)	
Révocation de permis				
Transferts à l'extérieur du Québec	(25)	(178)	(34)	(344)
Effectif à la fin de l'année		8 180 **		8 026

Répartition des membres par régions

	31 mars 2012		15 mai 2012	
	%	Nombre	%	Nombre
Bas-Saint-Laurent	1,2	99	1,2	96
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,6	209	2,6	205
Capitale-Nationale	9,9	810	9,8	790
Mauricie	2,4	198	2,4	195
Estrie	3,5	289	3,6	286
Montréal	21,9	1 794	22,0	1 767
Outaouais	5,0	409	5,0	404
Abitibi-Témiscamingue	0,8	61	0,8	62
Côte-Nord	0,4	35	0,4	35
Nord-du-Québec	0,1	6	0,1	6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,2	12	0,1	12
Chaudière-Appalaches	5,2	426	5,3	422
Laval	6,4	528	6,4	516
Lanaudière	4,0	329	4,0	321
Laurentides	5,6	456	5,6	448
Montérégie	22,9	1 872	22,9	1 838
Centre-du-Québec	3,0	244	3,0	240
Hors du Québec	4,9	403	4,8	383
Total des membres	100,0	8 180	100,0	8 026

Répartition des membres selon le sexe

	31 mars 2012		15 mai 2012	
	%	Nombre	%	Nombre
Hommes	57,6	4 710	57,5	4 611
Femmes	42,4	3 470	42,5	3 415
	100,0	8 180	100,0	8 026

*Du total des inscriptions au tableau des membres, respectivement 485 et 497 demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* ont été reçues au 31 mars 2012 et au 15 mai 2012, lesquelles ont toutes été acceptées. Par ailleurs, respectivement 58 et 59 demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation ont été reçues, lesquelles ont toutes été acceptées.

**L'effectif au 31 mars 2012 et au 15 mai 2012 comprend 2 détenteurs de permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*. Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune nouvelle demande de permis temporaire délivré en vertu de la Charte n'a été reçue.

LES CANDIDATS À LA PROFESSION

Un total de 1 976 candidats à la profession étaient immatriculés à l'Ordre au 15 mai 2012, soit 33 (-1,6 %) candidats de moins qu'au 1^{er} avril 2011. L'effectif a évolué comme suit :

	31 mars 2012		15 mai 2012	
Effectif au début de l'année (1^{er} avril 2011)	2 009		2 009	
Inscriptions au tableau des candidats				
Recrutement de nouveaux candidats	661		690	
Réinscriptions de candidats	28		31	
Candidats venant de l'extérieur du Québec	13	702	13	734
Radiations du tableau des candidats				
Décès	(1)		(1)	
Admissions à titre de CMA	(449)		(455)	
Renoncations	(53)		(91)	
Révocation de l'immatriculation	(17)		(23)	
Non-paiement de la cotisation annuelle	(92)		(178)	
Transferts à l'extérieur du Québec	(16)	(628)	(19)	(767)
Effectif à la fin de l'année	2 083		1 976	

Évolution du nombre de membres et de candidats à la profession

	Membres	Candidats	Total
2004-2005	6 366	1 847	8 213
2005-2006	6 620	1 746	8 366
2006-2007	6 913	1 644	8 557
2007-2008	7 191	1 644	8 835
2008-2009	7 442	1 780	9 222
2009-2010	7 625	1 927	9 552
2010-2011	7 873	2 009	9 882
2011-2012*	8 026	1 976	10 002

* Au 15 mai 2012.

Répartition des membres et des candidats en fonction de la cotisation annuelle

	Nombre		Cotisation
	31 mars 2012	15 mai 2012	
Membres	6 444	6 342	770 \$
Membres en situation particulière (professeurs, étudiants à plein temps, en maladie prolongée, se consacrant à leur famille, sans emploi)	472	463	385 \$
Membres résidant à l'extérieur du Canada	151	146	695 \$
Membres en cabinet de services professionnels	586	578	920 \$
Membres à la retraite	527	497	125 \$
Candidats nouvellement immatriculés	672	656	0 \$
Candidats actifs (Programme de leadership stratégique CMA ou programmes exécutifs CMA et CMA-MBA)	988	984	0 \$
Candidats réguliers (n'ayant pas entrepris le processus d'accréditation)	133	72	150 \$
Candidats en situation particulière (stagiaires, inscrits dans un programme de 2 ^e cycle reconnu par l'Ordre, ayant interrompu le processus)	243	219	385 \$
Candidats répondant aux exigences d'obtention du titre	23	28	770 \$
Candidats seniors	24	17	770 \$
Total	2 083	1 976	

La date de versement de la cotisation était le 1^{er} février 2011.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (l'Ordre des CMA) et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA). Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre des CPA maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre des CPA et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les auditeurs de l'Ordre des CMA, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des CMA.

Le président du Conseil,



FCMA, FCGA

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président et chef de la direction,



FCPA, FCA

Daniel McMahon, FCPA, FCA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, qui comprennent le bilan au 15 mai 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice de 13,5 mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au 15 mai 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 13,5 mois terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation J'attire votre attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit l'événement postérieur à la date du bilan, soit l'unification de la profession comptable au Québec. Mon opinion ne comporte pas de réserve à cet égard.

Pierre D. Fautoux
FCPA auditeur, FCMA

Montréal, le 13 septembre 2012

Bilan

au 15 mai 2012

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	15 mai 2012	31 mars 2011
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	586 862	132	586 994	860 464
Placements temporaires (note 4)	4 016 592	75 749	4 092 341	5 509 189
Débiteurs	770 274	-	770 274	352 477
Taxes à la consommation	51 369	-	51 369	-
Stocks	-	-	-	23 255
Frais payés d'avance	388 840	-	388 840	270 681
Tranche à court terme des placements à long terme	1 979 640	-	1 979 640	-
	7 793 577	75 881	7 869 458	7 016 066
Placements à long terme (notes 5 et 11)	505 227	-	505 227	1 465 287
Immobilisations corporelles (note 6)	295 587	-	295 587	335 136
Immobilisations incorporelles (note 7)	463 052	-	463 052	527 007
	9 057 443 \$	75 881 \$	9 133 324 \$	9 343 496 \$
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et frais courus	1 723 736	-	1 723 736	1 404 479
Taxes à la consommation	-	-	-	519 520
Produits reportés (note 8)	5 676 163	-	5 676 163	5 545 247
	7 399 899	-	7 399 899	7 469 246
Avantage incitatif reporté	262 988	-	262 988	94 545
	7 662 887	-	7 662 887	7 563 791
Solde de fonds				
Investis en immobilisations	758 639	-	758 639	862 143
Non affectés	635 917	-	635 917	842 307
Fonds d'indemnisation	-	75 881	75 881	75 255
	1 394 556	75 881	1 470 437	1 779 705
	9 057 443 \$	75 881 \$	9 133 324 \$	9 343 496 \$

Événement postérieur à la date du bilan : unification de la profession (note 2)

Éventualité (note 12)

Engagements contractuels (note 13)

Signé au nom du conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec :

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA, président du Conseil

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI, président du Comité d'audit

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice de 13,5 mois terminé le 15 mai 2012

	Fonds d'administration générale		Fonds d'indemnisation	Total	Total
	Investis en immobilisations	Non affectés		15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
Solde au début	862 143	842 307	75 255	1 779 705	1 610 691
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(294 886)	(15 008)	626	(309 268)	169 014
Investissement en immobilisations	191 382	(191 382)	-	-	-
Solde à la fin	758 639 \$	635 917 \$	75 881 \$	1 470 437 \$	1 779 705 \$

Résultats

de l'exercice de 13,5 mois terminé le 15 mai 2012

	Fonds	Fonds	Total	Total
	d'administration générale	d'indemnisation	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
Produits				
Cotisations annuelles	6 379 611	-	6 379 611	5 252 600
Formation et qualité	5 747 915	-	5 747 915	4 777 156
Marketing et communications	284 753	-	284 753	172 150
Développement de marchés	219 668	-	219 668	166 470
Administration et technologies de l'information	137 749	-	137 749	76 773
Revenus de placements	93 982	626	94 608	62 732
Protection du public	67 848	-	67 848	64 123
	12 931 526	626	12 932 152	10 572 004
Charges				
Contributions à d'autres organismes	2 093 806	-	2 093 806	1 908 029
Formation et qualité	3 388 280	-	3 388 280	2 826 170
Marketing et communications	2 288 495	-	2 288 495	1 625 276
Développement de marchés	703 550	-	703 550	522 906
Administration et technologies de l'information	2 317 382	-	2 317 382	2 104 066
Gouvernance et direction générale	1 920 977	-	1 920 977	1 055 027
Unification de la profession comptable	239 568	-	239 568	-
Comités	62 591	-	62 591	93 570
Protection du public	226 771	-	226 771	267 946
	13 241 420	-	13 241 420	10 402 990
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(309 894) \$	626 \$	(309 268) \$	169 014 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

de l'exercice de 13,5 mois terminé le 15 mai 2012

	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(309 268)	169 014
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Variation de l'avantage incitatif reporté	168 443	94 545
Radiation d'immobilisations corporelles	-	9 116
Radiation d'immobilisations incorporelles	-	12 365
Amortissement des immobilisations corporelles	78 692	177 363
Amortissement des immobilisations incorporelles	216 194	213 639
	154 061	676 042
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	(633 417)	757 707
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(479 356)	1 433 749
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 019 580)	(1 465 287)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 143)	(264 461)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(152 239)	(204 844)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 210 962)	(1 934 592)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 690 318)	(500 843)
Trésorerie et équivalents au début	6 369 653	6 870 496
Trésorerie et équivalents à la fin (note 16)	4 679 335 \$	6 369 653 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

de l'exercice de 13,5 mois terminé le 15 mai 2012

① Statut et nature des activités

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) est un ordre professionnel à titre réservé dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'exercice illégal. Il utilise les services de la Société des comptables en management du Canada (SCMC). Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

L'Ordre est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu du *Code des professions* et est considéré comme tel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

② Événement postérieur à la date du bilan : unification de la profession comptable au Québec

En septembre 2011, l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre des CA), l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (l'Ordre des CGA) et l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (l'Ordre des CMA) ont adopté un projet d'unification de la profession comptable au Québec visant à former l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA). Le projet de loi n° 61, visant à instituer l'Ordre des CPA, a été déposé le 28 mars 2012. La *Loi sur les comptables professionnels agréés*, qui en a résulté, a été sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012. En vertu de cette nouvelle loi, l'Ordre des CPA succède aux droits et obligations de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA. À compter du 16 mai 2012, le patrimoine de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA n'en forment plus qu'un seul, soit celui de l'Ordre des CPA.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, l'exercice 2011-2012 de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec couvre 13 mois et demi, soit la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 15 mai 2012. L'exercice 2010-2011, dont les chiffres sont présentés à des fins de comparaison, couvre 12 mois, soit la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

③ Méthodes comptables

Comptabilité par fonds L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds pour présenter ses activités. Les activités de fonctionnement sont présentées dans les fonds suivants :

Fonds d'administration générale Le fonds d'administration générale regroupe l'ensemble des actifs, des passifs, des produits et des charges afférents aux activités de l'Ordre et de ses sections régionales, à l'exception des opérations liées au fonds d'indemnisation décrit ci-après.

Fonds d'indemnisation Le fonds d'indemnisation, dont l'actif net doit être maintenu à un minimum de 75 000 \$, est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre de l'Ordre à d'autres fins que celles auxquelles on les lui avait remises dans l'exercice de sa profession.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui affectent les soldes présentés au bilan et à l'état des résultats ainsi que dans les notes aux états financiers. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et à l'évaluation des frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur et sont classés selon l'objet visé lorsqu'ils ont été acquis ou émis et selon leurs caractéristiques et leur désignation par l'Ordre, comme suit :

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Placements à long terme	Détenus jusqu'à échéance
Créditeurs et frais courus	Autres passifs

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance, qui ne sont pas des instruments dérivés, comportent des paiements fixes ou pouvant être déterminés, de même que des échéances fixes, et la direction de l'Ordre a la ferme intention et la capacité de les détenir jusqu'à échéance. Ces actifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction afférents à chaque catégorie d'instruments financiers sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

En 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a retiré l'obligation d'application des chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre s'est prévalu de cette possibilité et continue d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation.

Stocks Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier et agencement	10 %
Système téléphonique	20 %
Équipements informatiques	25 %

Immobilisations incorporelles Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire sur une période de 5 ans.

Constatation des produits L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Constatation de la charge de loyer Le bail prévoit des loyers gratuits et une augmentation des paiements minimums de loyer pendant la durée du bail. L'Ordre constate la charge de loyer selon une formule linéaire sur la durée du bail et comptabilise à titre d'avantage incitatif reporté l'écart entre le loyer calculé selon la formule linéaire et le loyer exigible selon les dispositions du bail.

La charge de loyer comprend aussi les paiements de taxes foncières et de frais d'exploitation et les autres charges accessoires, qui sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

④ Placements temporaires

	15 mai 2012	31 mars 2011
Certificats de placement garanti, portant intérêt au taux de 1,25 %, encaissables en tout temps (valeur nominale 4 075 555 \$; 5 425 000 \$ en 2011)	4 092 341 \$	5 509 189 \$

⑤ Placements à long terme	15 mai 2012	31 mars 2011
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 2,50 %, encaissables à l'échéance, échéant entre juin 2012 et décembre 2013 (valeur nominale 2 450 000 \$; valeur de marché 2 484 867 \$; 1 465 287 \$ en 2011)	2 484 867	1 465 287
Tranche à court terme	(1 979 640)	-
	505 227 \$	1 465 287 \$

⑥ Immobilisations corporelles	15 mai 2012		31 mars 2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	378 390	138 256	240 134	258 803
Système téléphonique	25 500	8 280	17 220	22 949
Équipements informatiques	137 896	99 663	38 233	53 384
	541 786 \$	246 199 \$	295 587 \$	335 136 \$

⑦ Immobilisations incorporelles	15 mai 2012		31 mars 2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	1 113 176 \$	650 124 \$	463 052 \$	527 007 \$

⑧ Produits reportés	15 mai 2012	31 mars 2011
Cotisations perçues d'avance	5 299 174	5 470 987
Autres produits perçus d'avance	376 989	74 260
	5 676 163 \$	5 545 247 \$

⑨ Régime de retraite

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Le coût du régime est établi en fonction du solde des cotisations de l'Ordre. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé des cotisations obligatoires totalisant 158 427 \$ (128 212 \$ en 2011).

⑩ Gestion du capital

Le capital de l'Ordre est constitué de ses actifs nets non grevés d'affectation. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de ses activités afin de s'acquitter de son rôle en matière de protection du public et d'offrir des services à ses membres. L'Ordre gère son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe concernant son capital.

⑪ Instruments financiers

Gestion des risques L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence significative sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 15 mai 2012 des instruments financiers à cette date.

Durant la période, il n'y a eu aucun changement dans la gestion des risques.

Risque de crédit Le risque de crédit est le risque que l'Ordre subisse une perte financière en raison de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations. L'exposition de l'Ordre au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances. Une provision pour créances douteuses est constatée lorsque le recouvrement des débiteurs devient incertain.

Risque de taux d'intérêt L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux affectent la valeur de marché des actifs financiers.

Risque de change L'Ordre ne conclut pas d'opérations en devises. Il n'est donc pas exposé aux fluctuations des cours du change.

Juste valeur La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs et frais courus correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur comptable puisque les taux d'intérêt se rapprochent des taux du marché pour des instruments semblables.

La juste valeur est fondée sur des estimations de la direction et est généralement établie selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la valeur future.

⑫ Éventualité

L'Ordre a garanti le paiement de son engagement contractuel en vertu d'un bail au moyen d'une lettre de crédit de 450 000 \$ en faveur du bailleur, garantie par un certificat de placement garanti de 450 000 \$. Le solde de la lettre de crédit sera réduit annuellement comme suit :

2016	360 000 \$
2017	270 000
2018	180 000
2019	90 000

⑬ Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en juin 2023, à verser la somme totale de 3 415 850 \$. Les loyers minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2013	243 634 \$
2014	278 439
2015	278 439
2016	298 328
2017	304 957

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location de photocopieurs et de contrats de services impartis échéant entre mars 2014 et mars 2016, à verser la somme totale de 195 819 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2013	67 343 \$
2014	76 964
2015	25 756
2016	25 756

⑭ Opérations entre apparentés

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et la Fondation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*; elle a pour objectif de fournir une aide financière aux étudiants et de soutenir des projets de recherche ou des projets dans la collectivité dont les résultats sont susceptibles d'avoir un impact sur le développement et le rayonnement de la profession de CMA. Le président-directeur général de l'Ordre ainsi que deux employés permanents siègent au conseil d'administration de la Fondation, qui compte dix administrateurs.

La Fondation reçoit gracieusement des locaux et un soutien administratif de l'Ordre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Ordre et de la Fondation.

⑮ Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	15 mai 2012	31 mars 2011
Débiteurs	(417 797)	10 221
Stocks	23 255	26 580
Frais payés d'avance	(118 159)	486
Créditeurs et frais courus	319 257	414 647
Produits reportés	130 916	333 048
Taxes à la consommation	(570 889)	(27 275)
	(633 417) \$	757 707 \$

⑯ Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents se composent des soldes d'encaisse et des placements temporaires encaissables sur demande. À la date du bilan, le solde de la trésorerie et équivalents s'établit comme suit :

	15 mai 2012	31 mars 2011
Encaisse	586 994	860 464
Placements temporaires (note 4)	4 092 341	5 509 189
	4 679 335 \$	6 369 653 \$

⑰ Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts inclus dans l'état des résultats s'établissent comme suit :

	15 mai 2012	31 mars 2011
Intérêts reçus	67 431 \$	38 257 \$

⑱ Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'état des résultats de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation de l'état des résultats de l'exercice courant.

Renseignements complémentaires

de l'exercice de 13,5 mois terminé le 15 mai 2012

	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
Cotisations annuelles		
Cotisation annuelle des candidats à la profession	279 008	180 820
Cotisation annuelle des membres	6 100 603	5 071 780
	6 379 611 \$	5 252 600 \$
Formation et qualité		
Évaluations et immatriculations	145 740	104 865
Épreuves nationales	737 738	328 500
Programme de leadership stratégique CMA	2 333 226	2 205 687
Programmes exécutifs	2 280 950	2 009 650
Comptabilité publique	58 600	17 150
Formation continue	191 661	110 104
Autres revenus	-	1 200
	5 747 915 \$	4 777 156 \$
Marketing et communications		
Événements	255 193	150 030
Publications	29 560	22 120
	284 753 \$	172 150 \$
Développement de marchés		
Services reliés à l'emploi	219 668 \$	166 470 \$
Protection du public		
Inspection professionnelle	40 250	48 650
Règlement de poursuites judiciaires	18 348	15 473
Demande d'autorisation d'exercice en société	9 250	-
	67 848 \$	64 123 \$
Contributions à d'autres organismes		
Contribution à la Société des comptables en management du Canada (nette d'une subvention au bilinguisme de 356 448 \$; 296 059 \$ en 2011)	1 949 717	1 748 482
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	30 022	22 246
Contribution à l'Office des professions du Québec	14 067	12 301
Contribution à la Fondation de l'Ordre des CMA	100 000	125 000
	2 093 806 \$	1 908 029 \$
Formation et qualité		
Épreuves nationales	296 047	120 129
Programme de leadership stratégique CMA	1 051 660	926 902
Programmes exécutifs	933 207	908 858
Comptabilité publique	40 443	18 745
Formation continue	130 599	100 601
Comité de la formation	9 287	6 520
Ressources humaines	905 086	727 072
Autres frais d'exploitation	21 951	17 343
	3 388 280 \$	2 826 170 \$
Marketing et communications		
Événements	679 923	406 277
Publicité et promotion	830 799	720 563
Publications	71 528	64 522
Ressources humaines	694 415	420 370
Autres frais d'exploitation	11 830	13 544
	2 288 495 \$	1 625 276 \$

Développement de marchés

Recrutement	56 932	108 436
Développement des affaires et sections régionales	49 066	29 698
Ressources humaines	588 242	380 692
Autres frais d'exploitation	9 310	4 080
	703 550 \$	522 906 \$

Administration et technologies de l'information

Loyer et entretien des locaux	639 150	529 304
Fournitures de bureau	79 213	58 478
Centre informatique	151 776	210 530
Radiation d'immobilisations corporelles	-	9 116
Radiation d'immobilisations incorporelles	-	12 365
Amortissement des immobilisations corporelles	78 692	177 363
Amortissement des immobilisations incorporelles	216 194	213 639
Ressources humaines	769 952	572 963
Autres frais d'exploitation	382 405	320 308
	2 317 382 \$	2 104 066 \$

Gouvernance et direction générale

Administration générale	78 705	63 525
Honoraires professionnels	56 683	72 378
Ressources humaines	1 760 343	900 910
Autres frais d'exploitation	25 246	18 214
	1 920 977 \$	1 055 027 \$

Protection du public

Inspection professionnelle	85 571	102 148
Honoraires professionnels - Usurpation du titre	28 972	14 679
Syndic	32 478	47 521
Discipline	79 706	103 598
Révision	44	-
	226 771 \$	267 946 \$

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

Conseil d'administration 2011-2012*

Comité exécutif

Président du Conseil

Charles Auger, FCMA
Montréal

Président-directeur général

François Renault, FCMA

Vice-présidente

Nathalie Houle, FCMA
Capitale-Nationale

Trésorier

Marc Bélanger, FCMA
Montréal

Administrateur élu

Marrouane Nabih, CMA
Mauricie

Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Nelly Rodrigue

Autres administrateurs élus

Mireille Boily, CMA
Montréal

Éric Bonenfant, CMA
Montréal

François Collette, CMA
Montréal

Stéphane Côté, CMA
Estrie

Joanne Couture, FCMA
Montréal

Lydia D'Errico, CMA
Montréal

Steve Gaudet, CMA
Capitale-Nationale

Marie-Andrée Giroux, FCMA
Capitale-Nationale

Danielle Harvey, CMA
Capitale-Nationale

Stéphane Julien, CMA
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Evangeline Lagou, CMA
Montréal

Jean Lavoie, FCMA
Montréal

Richard Marcoux, CMA
Capitale-Nationale

Michel Milot, FCMA
Montréal

Caroline Moore, CMA
Outaouais

Sylvie Valois, CMA
Montréal

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Louis-Marie Bissonnette
Michel Chevrier
Hugues T. Poulin

Présidents des sections/ conseils régionaux

Abitibi-Témiscamingue
Pascal Gagnon, CMA

Centre-Québec
Steve Turner, CMA

Est du Québec
Lise Fréchette, FCMA

Estrie
Paul-André Veilleux, CMA

Montréal
Alexandre Santarelli, CMA

Outaouais
Jean-Charles Parisé, CMA

Québec
Réjean Lemieux, CMA

Saguenay-Lac-Saint-Jean
Steeve Néron, CMA

Comités permanents et groupes de travail

Comité de coordination
des élections au Conseil
d'administration

Président

Charles Auger, FCMA

Secrétaire

François Renault, FCMA

Autre membre

Isabelle F. LeBlanc

Conseil de discipline

Président

Pierre Linteau

Secrétaire

Christiane Martinez

Autres membres

John W. Babiak, FCMA
Maryse Beaudin, FCMA
Jean-Marie Bérubé, FCMA
Dominique Derome, FCMA
Sylvie Deslauriers, FCMA
Francine Fontaine, FCMA
Marielle Hébert, FCMA
Gérald Houle, FCMA

Comité de la formation
continue

Président

Steeve Massicotte, CMA

Autres membres

Marie-Claude Huard
Isabelle F. LeBlanc

Comité de formation
et d'accréditation

Président

Eduardo Schiehll, FCMA

Vice-président

Jean-François Henri, FCMA

Secrétaire

Steeve Massicotte, CMA

Représentants des universités

Fodil Adjaoud, CMA
Michel Blanchette, FCMA
Bruno Bouchard
Eric Chartier, CMA
Mario Côté, FCMA
Jacqueline Di Vito, CMA
Ralph Doyle
Suzanne Durand
Mark Gandey, CMA
Trevor Hagyard, CMA
Sylvain Houle, FCMA
Paul Kalyta
Bruce Lagrange

Comité de la comptabilité
publique

Président

Steeve Massicotte, CMA

Autres membres

Karine Blais, CMA
Hubert Laberge, CMA auditeur

Comité de la formation

Membres de l'Ordre

Eduardo Schiehll, FCMA,
président
Jean-François Henri, FCMA,
vice-président

Membres nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Mario Côté, FCMA
Trevor Hagyard, CMA

Membre nommé par le ministre de l'Éducation

Jesus Jimenez Orte

Secrétaire

Steeve Massicotte, CMA

Comité de révision

Michel Chevrier
Jacques Côté, FCMA
Josée De La Durantaye, FCMA
Claude Paul-Hus, FCMA
Hugues T. Poulin

Secrétaire

Christiane Martinez

* Les membres du Conseil d'administration sont tous entrés en poste le 4 juin 2011.

Comité des ressources

Présidente

Danielle Harvey, CMA

Vice-président

Richard Marcoux, CMA

Trésorier

Marc Bélanger, FCMA

Secrétaire

Josée Blanchard, CMA

Autre membre

François Collette, CMA

Comité de sélection,
d'évaluation et de
rémunération

Président

Charles Auger, FCMA

Vice-présidente

Nathalie Houle, FCMA

Autre membre

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Comité d'évaluation
des demandes
d'équivalence

Président

Eduardo Schiehl, FCMA

Autres membres

Karine Blais, CMA

Steeve Massicotte, CMA

Comité d'évaluation du
rendement du Conseil
d'administration

Président

Charles Auger, FCMA

Autres membres

Nathalie Houle, FCMA

Isabelle F. LeBlanc

François Renaud, FCMA

Nelly Rodrigue

Comité d'inspection
professionnelle

Président

Réjean Champagne, CMA
auditeur

Vice-président

Hubert Laberge, CMA auditeur

Secrétaire

Karine Blais, CMA

Autres membres

Stéphane Beaudoin, CMA
auditeur

Guy Bérard, CMA

Mario Gamelin, FCMA

Yves A. Ménard, CMA

Nadine Pelletier, CMA
auditrice

Jacques Rioux, CMA

Martin Taillon, CMA

Conseil des Fellows

Président

Gilles Noël, FCMA

Vice-président

Richard Désy, FCMA

Secrétaire

François Renaud, FCMA

Membre de l'exécutif

Mario Côté, FCMA

Comité de sélection
des Fellows

Présidente

Dominique Derome, FCMA

Secrétaire

François Renaud, FCMA

Autres membres

Robert Demers, FCMA

Francine Fontaine, FCMA

Nathalie Houle, FCMA

Michel Milot, FCMA

Groupe de travail sur
la vigie et la réingénierie
de la profession comptable

Président

Charles Auger, FCMA

Secrétaire

François Renaud, FCMA

Autres membres

Marc Bélanger, FCMA

Réjean Champagne, CMA
auditeur

Nadi Chlala, FCMA

Josée De La Durantaye, FCMA

Dominique Derome, FCMA

Richard Désy, FCMA

Alphonse M. Galluccio, FCMA

René Garneau, FCMA

Marie-Andrée Giroux, FCMA

Nathalie Houle, FCMA

Michel Milot, FCMA

Marrouane Nabih, CMA

Louiselle Paquin, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Serge Rémillard, FCMA

Michel Verreault, FCMA

Daniel Zbacnik, FCMA

Jury du Gala

Reconnaissance

CMA 2011

Nathalie Houle, FCMA

Jean-François Lasnier, FCMA

Michel Milot, FCMA

Bureau du syndic

Syndic

François Ménard, FCMA

Syndics adjoints

Pierre Carrier, FCMA

Luc Godin, FCMA

Sylvain Ménard, CMA

Membres des comités nationaux et interprofessionnels

Représentants du Québec
au Conseil d'administration
de CMA Canada

Jacques Côté, FCMA

Claude Paul-Hus, FCMA

Marcel Vienneau

Membre du Conseil des
présidents de CMA Canada

Charles Auger, FCMA

Délégués au Comité
de développement
des compétences de
CMA Canada

Richard Fontaine, FCMA

Maurice Gosselin, FCMA

Comité de contrôle
préalable FCMA

Jacques Côté, FCMA

Comité du fonds de pension

Laura Talbot-Allan, FCMA

Comité de vérification
et des finances

Claude Paul-Hus, FCMA

Membres de la Fondation
de recherche de CMA
Canada

Hugues Boisvert, FCMA

Pierre-Jean Dion, FCMA

Pierre Filiatrault

Délégué au Conseil
interprofessionnel du
Québec

François Renaud, FCMA

PERSONNEL PERMANENT

François Renaud, FCMA
Président-directeur général

Jean-François Lasnier, FCMA
Premier vice-président

Isabelle F. LeBlanc
**Secrétaire générale et directrice
des affaires juridiques**

Josée Blanchard, CMA
**Vice-présidente de l'administration
et des technologies de l'information**

Lyne Lortie
**Vice-présidente du marketing
et des communications**

Steeve Massicotte, CMA
Vice-président de la formation

Mylène Bayard
**Coordonnatrice
des programmes exécutifs**

Lucie Bélanger
Conseillère - Admission
(jusqu'au 9 octobre 2011)
**Adjointe administrative, Affaires
juridiques**
(à compter du 10 octobre 2011)

Evelyne Blain, CMA
**Directrice du développement
du marché des affaires**

Karine Blais, CMA
Coordonnatrice de l'admission

Marie-Ève Boivin
**Coordonnatrice aux
communications-marketing**

Ginette Bourbonnais
**Coordonnatrice de la conception
et de la rédaction**

Isabelle Bourdeau, CMA
Coordonnatrice de la comptabilité

Gilles Choquette
Coordonnateur des sites Web

Jean-François Couturier
**Coordonnateur des technologies
de l'information**

Pierrette De Quoy
Adjointe au premier vice-président

Marie-Ève Deslauriers
(à compter du 18 juillet 2011)
Conseillère – Service à la clientèle

Catherine Desrochers
**Directrice du développement
du marché étudiant**

Guylaine Dupuis
Graphiste

Wafaa El-Doumani
**Coordonnatrice des programmes
de formation**

Anna Guerriero
Conseillère – Formation

Marie-Claude Huard
Directrice de la formation continue

Ariane Jacques
(jusqu'au 20 octobre 2011)
**Coordonnatrice des événements
et des partenariats**

Hélène Larouche
Conseillère - Soutien aux utilisateurs

Béatrice Laurier
**Coordonnatrice aux
communications-marketing**

Charline Lessieux
Adjointe administrative

Alexandre Locas
(à compter du 4 juillet 2011)
Analyste-programmeur

Christiane Martinez
Adjointe au président-directeur général

Lila Ménard
(jusqu'au 15 juillet 2011)
Conseillère – Service à la clientèle

Carole Pearson
Conseillère – Programmes exécutifs

Josiane Pilon
(jusqu'au 24 juin 2011)
Coordonnatrice du marché étudiant

Lisa Proulx
**Réceptionniste et
adjointe administrative**

Martine Robert
(à compter du 13 juillet 2011)
Coordonnatrice du marché étudiant

Kathy Rocheleau
Coordonnatrice du marché étudiant

Nancy Rocheleau
**Coordonnatrice du marché
des affaires**

Marise Tanguay
**Conseillère – Programmes
de formation**

Oxana Zamaruyeva
Conseillère – Comptabilité

Publié par l'Ordre des comptables
professionnels agréés du Québec
393, rue Saint-Jacques, bureau 920
Montréal (Québec) H2Y 1N9

cpa-quebec.com

Coordination et rédaction :
Ginette Bourbonnais

Conception graphique : Langevin et Turcotte
(couverture) et Guylaine Dupuis

Traduction : Traductions Betty Howell inc.

Impression : Groupe Laurier



La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC